

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 43 (1935)
Heft: 1

Artikel: Trois chirurgiens de Lausanne, Franco, Griffon, Fabri
Autor: Olivier, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-33407>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Trois chirurgiens de Lausanne, Franco, Griffon, Fabri.

L'esprit souffle où il veut et quand il veut.

A deux reprises Lausanne lui a dû d'être illustrée par la présence de grands chirurgiens. Entre 1800 et aujourd'hui ce furent des vaudois de vieille souche, pétris de la substance du terroir, nourris de la sève populaire. Un Mathias Mayor, un César Roux sont grands parce qu'ils possèdent à un degré éminent certaines vertus habituelles de ce peuple; ils le sont plus assurément encore parce que le fonds commun s'enrichit chez eux d'apports inattendus. Voyez Mayor. Vaudois par toutes ses fibres, sans doute; mais aussi, par certains côtés, différent du type, même franchement opposé à celui-ci. Cette vivacité allègre à se lancer dans des voies personnelles, cette naïve conviction d'avoir raison, cette ardeur bouillonnante et joyeuse à proclamer le néant des pontifes qui n'adoptent pas ses vues, quoi de moins vaudois que ces traits? Venu on ne sait d'où, l'esprit lui insuffle une vie dont ni la mesure ni même la nature ne se peuvent rainer au modèle courant.

Mais « l'école de Lausanne », pour utiliser ce terme sans lui attribuer plus de valeur qu'il n'en a, ne date pas de 1800 seulement. Deux siècles plus tôt notre ville avait déjà possédé des maîtres illustres; ils avaient porté au loin leur

renom et celui de Lausanne ; ils se sont assuré pour toujours une place de premier rang dans l'histoire de leur art. Ce ne sont cette fois pas des hommes de chez nous. L'un est provençal ; un autre vient du pays florentin ; le troisième, du pays rhénan. Nous ne démêlons qu'en partie les raisons qui les ont conduits chez nous ; même pour ces conditions extérieures à leur génie il est sage de ne pas prétendre toujours voir au fond des choses. Pourquoi, un jour, sont-ils poussés, l'un après l'autre, à gagner notre lac et la petite ville des collines, cela se sent ou se devine plus que cela ne se sait et se prouve. Surtout, pourquoi c'est en eux et pas en d'autres que l'esprit vivait, reste une énigme que nous ne prétendons pas même aborder.

Il nous suffit qu'ils nous aient été donnés ; qu'aujourd'hui encore nous ayons à apprendre d'eux. C'est assez pour nous engager à faire plus ample connaissance avec eux.

PIERRE FRANCO (environ 1506 à environ 1579).

Le sort traite parfois bien différemment des hommes pourtant riches de dons égaux ; toutes les faveurs iront à l'un, aucune à l'autre. Réflexion que l'on ne peut s'empêcher d'appliquer une fois de plus à la destinée de Franco comparée à celle de Paré (1510-1590). Du même pays, contemporains à quelques années près, ils embrassent la religion réformée, suivent la même profession ; ils possèdent une même fermeté de caractère, un génie chirurgical égal. Quel écart, néanmoins, entre la carrière, la renommée, l'influence de l'un et celles de l'autre ! Tous les hommages, ceux des rois, de ses confrères, de la foule, vont à Paré, qui les mérite d'ailleurs parfaitement ; son nom est dans toutes les bouches ; pour des siècles il assure à la France la première place dans le domaine de la chirurgie. Franco mène la vie

d'un exilé; quelques initiés, seuls, savent sa valeur; il sera mort depuis trois cents ans avant qu'elle soit mise en lumière. Que lui a-t-il donc manqué pour goûter le succès d'un autre Paré? Peut-être seulement d'être né un peu plus au nord. Fils de ce Midi de la France, plus affreusement déchiré encore que le reste du pays par les guerres de religion, il n'e put y atteindre à la stabilité d'une situation qui lui eût permis de cultiver mieux ses hautes qualités natives. Il reste ainsi un autodidacte, confiné dans les limites de son expérience personnelle. Il ne parvient que tard, et alors qu'il vit depuis longtemps hors de sa patrie, à la hauteur de vues qu'un esprit, si bien doué soit-il, acquiert seulement par comparaison avec le savoir d'autrui. Placé dans les mêmes conditions que Paré, on se représente qu'il eût fait aussi bien que lui.

Longtemps, ce que l'on sut de sa vie tenait dans les quelques lignes où ses écrits parlent de lui¹. Rappelons ces indications, avant de les commenter et de voir ce que nous pouvons y ajouter.

Pierre Franco est « de Turriers en Provence »². Il fait son apprentissage auprès de maîtres, « un maistre bien expert avec lequel j'apprenoy nostre art »³, dit-il de l'un d'eux. Vers 1526 à 1528 il débute pour son compte; « l'experience que j'en ay fait depuis trente ans en ça », confie-t-il au lecteur en 1556⁴; et en 1561 il compte « trente trois ans en ça ou environ »⁵. En France; mais il ne donne à cet égard qu'une seule précision: il fut une fois appelé « a Orgon près d'Avignon »⁶. A partir de 1546 environ il s'est transporté hors de France, en pays bernois; « en ceste maniere, déclare-t-il en 1556, l'ay je pratiqué par l'espace de dix ans es seigneuries et pais de mes Tresredoutes Seigneurs Messieurs de Berne »⁷. C'est « A mes tres redoutes et puissans Princes, et Senat de Berne » qu'est dédié le Petit Traité;

l'auteur le signe «Pierre Franco chirurgien de Lausane»⁸ ; il se dit « aux gages de Messieurs de Berne et de Lausane »⁹ ; pendant ces années, il dresse trois ou quatre « anatomies seiches, appelées en grec Sceletos »¹⁰. Ces préparations lui fournirent l'occasion de reprendre contact avec son pays ; elles « sont esté bien estimées des medecins, voire de ceux de Montpellier », dit-il¹¹. C'est à cette époque aussi qu'on rattachera un séjour dans le Jura neuchâtelois et des consultations à Pontarlier. Il réussit une belle plastique sur « Jacques Janot de Savagny près de Neufchastel sur le lac en Suysse »^{11a} ; à ce moment, « je pensois là aupres des hernies et bouches fendues, et pierres »... Janot, depuis sept ou huit ans, avait à une joue une perte par où un œuf d'oie eût pu passer ; « les deux mandibules estoient desnuees de chair, et ny avoit point de dents de ce coste. Il falloit que cest homme portast une bende de cuir... pour empescher qu'en mangeant la viande¹² ne se perdit », malgré quoi la salive, le boire et le manger sortaient toujours, outre que la bande devait être serrée au point de l'empêcher d'ouvrir la bouche. Personne avant Franco n'avait osé « y... mettre la main ». Il est si satisfait de ce succès qu'il le considère comme une « cure merveilleuse »¹³. A Pontarlier, le malade avait commencé par refuser l'opération ; fort aggravé, il rappela Franco six semaines plus tard, et cette fois c'est le chirurgien qui n'y voulut mettre la main¹⁴.

Puis le séjour de Suisse prend fin. En 1556 Franco déclarait à Messieurs de Berne qu'il était « prest d'un couraige prompt s'employer entierement à vostre service »¹⁵ ; pourtant, cinq ans plus tard, c'est « de Lyon ce dix huitième de Juin, 1561 » qu'il signe la dédicace du Traité, adressée cette fois à un confrère, chirurgien du roi à Lyon¹⁶ ; sur le titre, il se donne comme « demeurant à présent à Orenge ». Nulle part Franco ne fait même une

allusion aux raisons qui l'avaient amené à quitter sa patrie ; mais elles ressortent d'elles-mêmes, soit du fait qu'il fut admis à résider en pays bernois — chose alors impossible pour un catholique, — soit de son *Exhortation, A ceux qui font profession de l'art de chirurgie, craignans Dieu*¹⁷. C'est une profession de foi purement protestante. Ne pouvant la mettre en pratique en France, Franco a comme tant d'autres cherché asile de ce côté du Jura.

Pour peu étendu qu'il soit, ce canevas, fourni par Franco lui-même, doit être jusqu'à preuve du contraire considéré comme solide. Les broderies des interprètes modernes ne plaquent pas toujours sur lui aussi exactement qu'il serait désirable. Tel le fait exercer à Berne, à titre de chirurgien officiel, pendant dix ans¹⁸ ; un autre déclare qu'il fut établi dix ans à Lausanne¹⁹ ou encore qu'il est arrivé dans cette ville en 1541 et a passé une quinzaine d'années dans le Pays de Vaud lorsqu'il publie le Petit Traité²⁰. Même Fribourg est censé l'avoir possédé²¹. Franco, nous l'avons vu, ne dit rien de pareil ; il dit qu'en 1556 il exerce depuis dix ans en pays bernois — qui comprennent bien autre chose que les villes de Berne ou de Lausanne et le Pays de Vaud — ; et qu'au moment où paraît son livre il est au service de Messieurs de Berne et de Lausanne. Depuis quand, il ne le précise pas. A considérer ses indications sans parti pris, on croira qu'à l'imitation des opérateurs du temps, sans guère quitter pendant ces dix années les « Seigneuries et pais » des très redoutés Seigneurs de Berne, il n'a pas résidé sans interruption en un seul lieu. Le plus probable, aussi, est, pour la même raison, qu'il n'a revêtu une situation officielle qu'au bout d'un certain temps.

Les documents d'archives confirment cette manière de voir²². Grâce à eux nous voyons Berne attribuer à maistre

Pierre Franco, en janvier 1554, 20 couronnes en remerciement d'un don de lui (un instrument de chirurgie ??) (n° 1); en 1556/7, 20 florins et un muids de blé viennent remercier Pierre Francoz pour le livre qu'il a dédié à Messeigneurs²³ (n°s 2 et 3). En janvier 1559, le bailli de Lausanne reçoit l'ordre de servir au nom de Messieurs de Berne une pension à maistre pierre franc, et de s'entendre avec les autorités lausannoises pour que la ville en fasse autant de son côté (n° 4)²⁴.

Mais notre chirurgien empêcha ces intentions bienveillantes de se réaliser ; le 10 juillet de cette même année il n'est plus à Lausanne, il est reçu habitant à Genève (n° 5). On peut penser que son départ est en rapport avec la crise qui ébranla si profondément l'église du Pays de Vaud à ce moment. H. Vuilleumier, qui en fait le récit détaillé, rapporte à cette occasion : « on dit qu'un millier de Français domiciliés à Lausanne transportèrent leurs pénates ailleurs »²⁵. Cela se passait précisément au printemps de 1559. Franco aura été l'un de ces émigrants²⁶.

Combien a duré son séjour à Genève, nous l'ignorons ; rien ne permet de dire s'il a bientôt gagné Lyon et Orange, ou seulement en été 1561. Pas plus que nous ne savons ce qui l'attirait dans cette dernière ville. Il s'y rapprochait de son pays natal, et dans une principauté où les réformés pouvaient alors se croire un peu à l'abri des épreuves qui désolaient leurs coreligionnaires en France. En 1559 et 1560 la réforme prit une grande extension à Orange. Qu'il fût à Genève ou ailleurs, Franco a pu aisément être au courant de ces événements ; il se peut qu'ils aient influé sur son choix. S'il avait espéré trouver là un terrain paisible où exercer ses talents, ses prévisions furent promptement et cruellement détrompées. En juin 1562 les troupes catholiques prirent la ville ; elle fut mise à sac, incendiée, les ha-

bitants massacrés; en 1563 il n'y reste que des catholiques²⁷.

A partir de la publication du Traité en été 1561, le silence sur Franco redevient complet dans son pays. Nicaise se demande s'il n'est pas mort. Sans conclure de façon ferme, il serait tenté de trouver une confirmation de la chose dans le fait qu'il existe un certain désordre dans la disposition de quelques chapitres du Traité²⁸. L'hypothèse a fait son chemin en France. « On s'accorde généralement à situer la date de sa mort précisément à cette époque », conclut M. Pierre Bail en 1932²⁹.

Non seulement Franco n'est pas mort, mais c'est à partir de ce moment que se multiplient les attestations de sa présence dans notre pays. Il n'y a en effet aucune raison de supposer qu'il s'agisse dorénavant d'un second Pierre Franco³⁰, distinct du premier, quoique étant comme lui opérateur de hernies, de vessies et de cataractes, un temps pensionné de Lausanne et plusieurs années de Berne, vivant à Lausanne et actif de 1573 à 1578, préparant à nouveau une « anathomie d'homme seiche » ; en un mot, se comportant au point de vue professionnel exactement comme le Pierre Franco des années qui ont précédé 1559. Il aurait environ 67 ans au moment où il reparaît sur la scène lausannoise.

Il semble même et l'on n'en serait pas étonné si l'on pense aux catastrophes qui ont ensanglanté Orange en 1562, n'être resté que fort peu de temps dans cette ville, et même en France. Si du moins c'est bien à lui que se rapportent deux indications des archives de Berne, de décembre 1562 et mai 1564 (n^os 6 et 7). Elles donnent en entier le nom, Pierre Franc, mais sans qualificatif, et sont trop peu explicites pour avoir grande valeur. Comme elles sont aussi muettes sur le lieu de résidence, celle-ci peut être supposée dans n'importe quel endroit des pays de MM. de Berne, et avoir varié d'une année à l'autre.

Il n'en sera plus de même à partir d'avril 1573. Le 27 de ce mois, Messieurs de Berne autorisent « M. Pierre Franc », tailleur de vessies, de hernies et de cataractes, à habiter Lausanne, avec pension de 40 florins et 12 coupes ou 1 muids de froment. De son côté, il devra son service à Messeigneurs, chaque fois qu'il en sera requis et sans autre rémunération, pour leurs sujets indigents, bien entendu (n° 8). La pension bernoise fut effectivement payée dès 1574, chaque année, pour la dernière fois en 1578 (n° 9) ; il est ainsi certain que Franco a vécu au moins jusqu'à la fin de 1578, toujours à Lausanne.

Ce second séjour débute sous d'heureux auspices. Stimulé par l'exemple de Berne, le Conseil de Lausanne décide en septembre d'établir Maître Pierre Franc comme chirurgien pensionné de la ville, « pour penser et traicter les affligés et malades pauvres et riches ». Des pauvres bourgeois, « nen aura riens » ; pour les autres il devra s'en tenir à des prix « raysonnables ». Les conditions offertes à Franco sont exceptionnellement favorables ; il est engagé « soub le salayre ne plus, ne moins que mons^r aulbert leur médecin avoit par cy devant », 100 florins, 6 coupes de froment et un char de vin, ou 40 florins à la place de celui-ci (n°s 12 et 13). C'est la seule fois que nous voyons à Lausanne attribuer à un chirurgien une pension aussi élevée qu'à un médecin. Le vendômois Jaques Aubert avait été nommé le 25 octobre 1569 médecin des pauvres³¹, puis avait quitté Lausanne en juin 1573. Franco ne devait donc pas être son subordonné, pas plus qu'il ne prend son titre et sa charge ; mais il touchera la même pension. Décidément, on se plaît. Franco est autorisé (n° 11) à faire, pour la ville, « une anatomie de quelque décédé à l'hospital » ; le squelette, acheyé cinq mois plus tard, dressé « par exemple et doctrine mesmes en lart de médecine et chirurgie », est placé « riere Mes-

sieurs », c'est-à-dire à l'hôtel de ville³² ; il vaut à Franco une gratification spéciale de 30 florins (n^os 11, 13, 14).

Puis les relations entre les autorités lausannoises et leur chirurgien prirent une autre tournure. Le laconisme des documents ne permet pas de se rendre compte des motifs qui inspirèrent le revirement du Conseil. Malentendus, froissements d'amour-propre, intrigues, incompatibilité d'humeur ? Il est déjà douteux que la gratification pour le squelette ait été versée (note marginale au n^o 14) ; et en mai 1574 Franco est cassé de son service. Une requête de lui est repoussée ; « M^e Pierre Franc n'est receu chirurgien », lui est-il répondu (n^o 15, et note marginale). Dans la même séance, un bourgeois, le chirurgien barbier Aimé George, ancien titulaire du poste de chirurgien des pestiférés, est « restably... à son pristin service » (n^o 15)³³. Ces diverses pensions, de médecins ou de chirurgiens, étaient toujours révocables, au bout d'une année lorsque c'était ainsi spécifié ; sinon à bien plaisir³⁴. Jaques Aubert éprouvera peu après le même sort que Franco. Revenu à Lausanne et pensionné à nouveau en 1579, ce ne fut que pour deux ans, le Conseil ayant alors renoncé à ses services. Du moins une raison fut-elle cette fois donnée : grâce à Dieu, un médecin des pauvres n'était plus nécessaire. Aubert n'en avait pas ressenti moins de dépit et réagit avec vivacité ; puis la paix fut conclue et le médecin redevint persona grata — mais sans retrouver sa pension.

Franco ne quitta pas la ville qui ne voulait plus de ses services. Il touche régulièrement sa pension de Berne (n^o 9) ; il est parrain en 1573 (n^o 10), témoin à un testament en 1576 (n^o 16) ; le 11 mars 1577 il teste (n^o 17) ; il continue à faire de la clientèle, à juger par quelques sommes que sa veuve cherche à faire rentrer plus tard (n^os 18 et 20) ; encore vivant à la fin de 1578 (n^o 9), il

ne l'est vraisemblablement plus en 1579, où la pension n'est plus versée ; il ne l'est sûrement plus en mars 1582 (n° 18).

Le testament de notre chirurgien ne s'est pas conservé, les minutes du notaire lausannois qui l'enregistra sont perdues ; nous apprenons du moins qu'il fait de sa femme son héritière, qu'elle s'appelle Claudia Borrel, est noble, et a pour mère Monde Faysan (Faysanne) (n°s 17-20). Claudia devait être passablement plus jeune que son mari ; car Monde Faysanne vit encore en novembre 1583 (n° 20) ; même si la mère a atteint un âge élevé, c'est elle plutôt que sa fille qui serait contemporaine de Franco. D'autre part, déjà en septembre 1552, Monde avait fait bénéficier Claudia d'une donation entre vifs, de cent écus (n° 19) ; somme qui n'était pas encore versée trente ans plus tard et que Claudia met quelque insistance à recouvrer (n°s 19 et 20). Dans ces diverses occasions, elle se présente régulièrement comme la veuve de Pierre Franco (ou Franc), en son vivant chirurgien de Lausanne ; l'un des notaires qualifie même une fois le défunt de spectable et lui accorde gratuitement et à tort la bourgeoisie de Lausanne. Elle a en pension un jeune Brabançon, étudiant à l'académie, et qui semble satisfait de son hôtesse, car il lui lègue un veston (n° 21). Enfin, à son tour, elle quitte ce monde, vers le début de décembre 1587 : le 12 de ce mois, Lausanne enregistre deux legs de « la vefve de feuz spectable Pierre Franco » ; le grand hôpital et celui de St-Roch pour les pestiférés recevaient chacun 50 florins (n° 22). Quelle qu'ait été la cause de la brouille survenue en 1574 entre les autorités et Franco, on voit que la veuve n'en tenait plus rigueur aux lausannois.

Voilà ce que les documents lausannois permettent d'entrevoir de celle qui fut la femme de l'illustre chirurgien. Il y a des Faisan, des Fazan, des Borel, dans le Pays de Vaud au milieu du 16^e siècle³⁵. Mais aucune de ces familles

Borel n'est noble ; le prénom Monde n'est pas usité chez nous ; le notaire Flandin (n° 19) y est inconnu. De même à Genève ³⁶. Il était dès lors probable qu'il fallait chercher en France l'origine de ces divers personnages ; et en effet il a été possible de les repérer, grâce à l'amabilité et à l'érudition de MM. G. de Manteyer, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap, Lucien Borel du Bez, à Paris, et de Font Réaulx, archiviste de la Drôme, à Valence. Voici en résumé ce qui intéresse notre propos ³⁷.

Les Borel auxquels Cluda se rattache sont une vieille famille du Dauphiné, dont la tête est un chevalier gapençais du 11^e siècle ; sa noblesse est bien établie pour le 13^e siècle, où d'autre part ils deviennent francs-bourgeois de Briançon. Au cours du temps la famille se divise en plusieurs branches dont la communauté d'origine est certaine, même lorsqu'elle ne peut être établie exactement sans lacune, les Borel de Gap et de Veynes, les Borel de Briançon et leurs rameaux du Bez, du Villard, de Ponsonnas, d'Hauterive et de Menglon, les Borel de Charpey et de Chanouillet ; d'autres encore. Cluda est des Borel de Charpey ³⁸, attestés à Châteaudouble au 13^e siècle, à Charpey en 1336 comme libres et francs-bourgeois ; ils font leur fortune comme notaires ³⁹. Elle est fille de Théodore, écuyer, feu avant novembre 1554 ; elle est alors encore mineure et non mariée ; avec ses trois frères et sœurs ils ont pour tutrice Monde Faisane, leur mère (n° 26). Théodore serait, croit M. Borel du Bez, fils de François, seigneur d'Espenel ; il a pour frère un chanoine de St-Bernard ; il est proche parent de l'illustre géomètre Jean Borrel dit Butéo ⁴⁰. C'est d'un cousin germain de Théodore, André, que descendent les Borel de Chanouillet, fixés en Gévaudan ; André était lieutenant général en la cour commune de ce bailliage, à Mende.

De son côté, la famille maternelle de Clauda est de noblesse de robe. La bonne origine des Faisan s'atteste en outre par des alliances avec les familles de noblesse ancienne, les Alleman, par exemple, auxquels appartient la mère de Bayard. Noble François Faisan, en effet, conseiller au parlement de Grenoble, a pour femme Marguerite Alleman, l'une des six filles de Jean Alleman, coseigneur de Valbonnais en 1485⁴¹.

Franco avait ainsi épousé une « demoiselle » de la meilleure noblesse dauphinoise ; il avait fait ce qu'on peut appeler un beau mariage. A quelle date précise, et dans quelles conditions, nous ne pouvons le dire ; vraisemblablement, à l'époque où il était rentré en France, vers 1561. Autant qu'on le sait, la famille de Claudio était fort attachée au catholicisme ; plusieurs de ses membres appartiennent à des ordres religieux ; d'autres ont-ils passé au protestantisme, à part elle-même, nous l'ignorons⁴².

Le milieu d'où sortait notre chirurgien est sans doute plus modeste ; malheureusement, pour le moment, il n'est pas possible de le déterminer avec exactitude. Non que, comme l'indiquait encore Nicaise (LXXXIII), les registres notariaux de Turriers ne remontent qu'à 1650, car les archives départementales, à Digne, en possèdent dès 1576⁴³ ; mais une étude détaillée serait nécessaire pour préciser la filiation des nombreux Franco qui y figurent d'emblée. Plusieurs d'entre eux sont les contemporains du chirurgien. Peut-être serait-il possible d'établir pour le 16^e siècle quelques filiations exactes et de rattacher le chirurgien à l'une de ces branches.

Nos pièces 23 et 25 signalent aussi la présence à cette époque, à Lausanne et à Genève, d'au moins deux Franco originaires de Turriers et dont l'un est même chirurgien. L'on pourrait être tenté de voir en ce dernier le parent

dont parle le Traité⁴⁴, ce « mien cousin de nostre art », inventeur d'un instrument que Franco perfectionna par la suite mais dont il ne veut pas s'attribuer indûment l'honneur ; « le premier inventeur — dit-il — doit avoir plus de loz que moy ». Les documents des archives de Turriers permettraient peut-être de fixer ce point.

D'après le peu que nous savons des dernières volontés de Franco et de sa femme, il n'existait pas d'enfants d'eux en 1577 et 1587. S'ils en avaient eu, ils étaient morts.

Lorsque Fabrice de Hilden vint s'établir à Lausanne en 1586, il y trouva des personnes qui avaient connu Franco de près et lui parlèrent de ce « lithotome probe et prudent » ; il le cite volontiers, et avec éloges, à propos de la taille vésicale, du traitement des plaies contuses⁴⁵. Il croyait que Franco avait été chargé par l'académie de donner des cours⁴⁶ et s'en félicitait, quoiqu'en général il n'aime pas les simples opérateurs. En fait, il n'y a jamais eu d'enseignement confié à Franco, et ce que Fabrice interprète ainsi aura été les « anatomies » que nous avons mentionnées.

Il ne rentre pas dans notre propos d'estimer la valeur de Franco comme chirurgien et sa place dans l'histoire de sa profession. Seuls des chirurgiens de carrière ont qualité pour cela⁴⁷. Je renvoie donc à Albert⁴⁸, à Brunner, à Malgaigne⁴⁹, à Nicaise, à Gurlt⁵⁰, à H. Vulliet⁵¹, à Bail; ils sont d'accord pour faire de lui l'un des deux ou trois premiers chirurgiens du 16^e siècle, Ambroise Paré et Conrad Wirtz pouvant seuls lui être comparés pour le génie inventif, l'habileté opératoire, la sagesse avec laquelle ils interprètent le legs du passé, la hardiesse avec laquelle ils y ajoutent leur contribution et ouvrent des voies nouvelles.

Nous relèverons plutôt certains passages qui éclairent la façon dont se pratiquait alors l'art de guérir dans notre pays. Le lecteur qui se reportera au texte original aura le plaisir de faire la connaissance, moins d'un chirurgien ou d'un auteur, que d'un homme.

Franco ne prétend point se compter parmi les chirurgiens instruits ou les médecins. Il demande toujours qu'un médecin institue d'abord le traitement ; après, seulement, « l'œuvre de main » pourra se faire. Il y a bien une difficulté à procéder ainsi, c'est que les médecins, assez souvent, n'ont que des idées fort imprécises sur ce qu'il y a lieu de faire. Néanmoins, Franco ne s'écarte pas de la règle ; il souhaite seulement que les médecins apprennent ce qu'ils peuvent encore ignorer : « il seroit fort expedient que les medecins... eussent vraye connoissance de ces choses » ; sans quoi à son tour « le maistre », ou l'opérateur, peut rester un parfait charlatan, sans que le médecin soit à même d'en juger : « si les dessusdits n'ont la connoissance, le maistre leur fera facilement entendre que l'œuvre a été bien faite : et toutefois sera au contraire... »⁵².

Le sérieux religieux avec lequel Franco se consacre à son art le rend sévère pour la tourbe des opérateurs « ignorans et idiots » (soit, du commun) ; c'est un grand malheur qu'on les laisse exercer ; « leur devroit estre inhibé par le magistrat de ne faire profession dudit art : pource — dit-il énergiquement — que le sujet de celuy n'est bois sur lequel on besoigne »⁵³. Les médecins et chirurgiens instruits ont aussi leur part de responsabilité dans ce désordre ; ils devraient intervenir pour « faire defendre l'art par justice » aux ignorants, coureurs, affronteurs : « autrement [les médecins] ne sauroyent faire leur devoir comme ils sont tenus selon Dieu, d'autant qu'ils connoissent la faute, et n'y remedient point, mais endurent que leur frère perisse »⁵⁴.

L'homme n'est-il pas la plus noble créature de Dieu ? « Et cependant nous le prisons si peu en mettant la main sur luy si legierement... Quel plus grand outrage pourrions-nous faire au Createur, que de mettre la main sur son œuvre si excellente, temerairement et sans estre exercité, ni avoir veu exercer telles operations à maistre expert et par long temps ? »⁵⁵ Franco ne se lasse pas d'insister sur la nécessité d'un apprentissage sérieux et prolongé, sur l'obligation de conscience, pour l'opérateur, d'acquérir une technique irréprochable. Il revient constamment sur ce sujet. « Il se faut donner garde de faire... a la volee les choses qui sont de si grande importance, afin qu'on n'expose le patient en danger. Mieux vaudroit leur desrober leur argent. Pource donc il est expedient que chacun y procede en bonne conscience, et Dieu benira l'œuvre »⁵⁶. Ou encore, à propos d'une méthode de son invention pour la cure des hernies : « Je conseille à tout homme de lart que s'il na veu exercer ceste façon à quelque bon maistre qu'il ne l'entreprene à cause de la difficulté, et de la conscience. » « Car », conclut-il, « premierement faut là regarder et Dieu bénira l'œuvre »⁵⁷. Aussi ne voit-il pas d'excuse aux méfaits des opérateurs incapables : « Telles gens ne meritent pas moins punition corporelle, que les guetteurs des chemins »⁵⁸. Au contraire, celui qui a opéré selon les règles, quelle que soit l'issue, devrait être à l'abri des reproches, aussi bien que le sont médecin, apothicaire et chirurgien ; tandis que « on nous appellera meurtriers et bourreaux, avec contrainte bien souvent de gaigner les champs... »^{58a}.

En exposant les erreurs que l'on risque de commettre, Franco est assez modeste pour raconter ses propres échecs ; ainsi dans une opération de hernie : avant qu'il eût inventé sa méthode, un cas tourna mal ; l'« inflammation survint à raison du mauvais gouvernement du patient, ou par faute

d'avoir fait évacuation suffisante devant l'opération : ou bien à cause de mon ignorance, n'y sachant appliquer les remèdes propres, comme il y en a beaucoup aujourd'hui qui en sont là logez »⁵⁹.

La narcose n'existant pas, il est souvent nécessaire d'attacher les patients, et toujours de les tenir. Quant à l'asepsie, ou disons la propreté, elle est rudimentaire ; avant de planter son instrument dans l'œil atteint de cataracte, « quelcun polira l'agouille en la passant souvent parmy quelque accoustrement » ; le maître, de son côté, assis devant son client, « machera du cloux de girofle, ou du zingembre, ou autre chose forte et luy soufflera trois ou quatre fois dedans l'œil... pour l'eschauffer et le preparer »⁶⁰. Malgré ces méthodes primitives, malgré que Franco ignore que la cataracte siège dans le cristallin et qu'il ne l'extraie pas mais se borne à l'abaisser, il enregistre d'encourageants succès. « Je croy en avoir pancé plus de deux cens ou envyron, dit-il en 1561, et vous puis asseurer pour vray, que des dix les neuf se sont bien portez »⁶¹. Il y a un Dieu pour les chirurgiens.

Les complications les plus à redouter sont d'abord l'hémorragie, que Franco combat par la cautérisation et non par la ligature comme Paré⁶² ; et après l'opération, la fièvre et l'inflammation. Le Petit Traité consacre un intéressant chapitre⁶³ à la « maniere de vivre » destinée à prévenir ces suites fâcheuses, aisément provoquées par l'appréhension et la douleur. Le patient observera six à sept jours un régime restreint et rafraîchissant, surtout si lui-même est jeune et replet et le temps chaud. Pas de vin — seuls les vieux ou débiles pourront recevoir quelque petit vin blanc, en y mettant de l'eau —, pas de pain mal cuit, « de frommaige viel ni salé,... de moutarde,... espiceries,... de

chair de dure digestion,... de veneson de grosse beste,... de poissons qui sont de dure digestion, comme d'anguilles, marrasin, et leurs semblables. » Prohibés aussi les fruits, légumes et laitages ! Les boissons permises sont la tisane de réglisse et d'orge, « en y meslant qui voudra du syrop vio-lat », et l'eau panée. Comme aliments, les blessés « pourront user d'orge mondé, d'avenat, de lait de amande, de pouletz, perdrix, petis oiseaux, et vallent mieux bouillis que rotis, en mettant au potage de bourrage, de laitues, despinars, de pourpie et les semblables »... ⁶⁴. Même du mouton, du chevreau, du poisson de facile digestion, les écrevisses, sont autorisés ; les œufs pourront remplacer la viande. Beurre frais, verjus, jus d'oseille, servent d'assaisonnement. — Le malade évitera aussi tous les mouvements du corps et même ceux de l'esprit, « courroux, contentions, etc. » Le lit doit être tenu frais. « Il faut que lair ne soit trop chaut ne trop froit et ne les faut faire endurer la soif, ce que ancienne-ment faisoient ceux de nostre art et encores font aucuns modernes, lesquelz encores que ce soit en esté, ne sont pas contens seulement de fermer le lit en telle sorte qu'a grand peine les mouches y pourroient entrer : Mais leur amassent couverture sus couverture... »

(A suivre.)

APPENDICE

Documents concernant Pierre Franco.

Ceux qui ont déjà été publiés ne sont que résumés ; les inédits sont donnés avec plus de détails. Les recherches nécessaires dans les archives de la ville de Lausanne et les archives cantonales vaudoises (ACV) ont été exécutées pour nous par MM. F.-R. Campiche, archiviste, et René Bovey, étudiant, auxquels nous exprimons nos remerciements.

A. Archives de Berne, Lausanne et Genève ; ACV.

Nº 1. — 1554, janv. 13, Berne. — 20 couronnes à « maistre Pierre Franco », en remerciement d'un objet dont il avait fait hommage à LL. EE. Il y a une lacune dans le texte ; on a supposé qu'il s'agissait peut-être d'un instrument de chirurgie que Franco aurait dédié à Messeigneurs ? Il est en outre question de lui accorder « ein besoldung », ce qui correspondrait mieux à une pension qu'à une gratification unique. (Brunner II.)

2. — 1556, Berne. — Ordre au bailli de Lausanne de donner à Pierre Francoz 20 florins et un muids de blé, pour le livre qu'il a dédié à Messeigneurs ; constate sa bonne réputation et son habileté dans le traitement des hernies. (Brunner II.)

3. — 1557, Lausanne, ACV, comptes du bailli de Lausanne. — En exécution de l'ordre ci-dessus, livré à Pierre Francoz 20 fl. en argent et un muids de blé. [Cette mention est la seule concernant Franco dans ces comptes, examinés de 1553 à 1560.]

4. — 1559, janvier 14, Berne. — Instruction aux délégués bernois à Lausanne : pour le cas où la ville se déciderait à faire une pension à « maistre pierre franc », Messieurs de Berne ajouteront de leur côté « ein psoldung » ; montant à fixer par les délégués. (Brunner II.) [Cf. la note accompagnant Nº 3.]

5. — 1559, juillet 10, Genève. — Pierre Francon, de Provence, chirurgien, inscrit dans le registre des habitants de Genève. (Gautier, 62.)

6. — 1562, décembre 17, Berne. — Pierre Franc, 5 fl. (Brunner I ; Nicaise CII.)

7. — 1564, mai 25, Berne. — Pierre Franc, 2 dickenpfennig. (Ibid.)

8. — 1573, avril 27, Berne. — MM. de Berne autorisent « M. Piere Franc », tailleur de vessies, de hernies et de cataractes, à habiter Lausanne ; il lui sera payé par les soins du bailli de Morges, par quartemps, 10 fl. et 3 coupes de froment. En échange il devra ses services à Messeigneurs chaque fois qu'il en sera requis et sans autre rémunération. (La première ligne seule dans Nicaise CII, qui ne croit pas que cela s'applique à Franco ; complet dans Brunner II ; ici résumé, de l'allemand.)

9. — Lausanne, ACV, comptes du bailliage de Morges, 1574-1578. — [Ces comptes ont été examinés pour les années 1573-1580. De 1574 à 1578, Franco a touché sa double pension ordonnée par Berne, en froment et en argent ; il y a chaque année une inscription pour chacun de ces deux versements ; en 1576/7 les versements se firent par deux moitiés ; soit douze inscriptions pour ces cinq années. Je les résume toutes ici sous un seul n°.]

Pour les versements en blé (Usgäben an Weizen ordinärij), un muids par an, le nom est noté sans qualificatif, Pierre Franc. Pour les paiements en argent, 40 florins par an, le nom toujours écrit de même, est régulièrement accompagné du titre de maître (Meister, Maister) et en outre à quatre reprises de celui de bruchschnider et une fois de Arzt.

[On a remarqué que le n° 8 prévoit l'établissement de Franco à Lausanne, où les n°s 10 et suivants confirment en effet sa présence. Dans ces conditions, on s'explique mal pourquoi c'est par le bailli de Morges que Berne fait verser la pension. Les archives communales de Morges ont été compulsées pour les années 1575 à 1580; il ne s'y trouve aucune mention de Franco, ni dans les registres du Conseil ni aux comptes de la ville ou de l'hôpital.]

10. — 1573, juin 30, Lausanne, ACV, registre des baptêmes. — Maître Pierre Franc, ministre, est parrain d'Abraham, fils de Jean Grenier et de Pernette Cousine. [Aucun ministre de ce nom n'étant connu à Lausanne tandis que le chirurgien y est attesté d'autre part, il faut tenir ce qualificatif de ministre pour un lapsus calami. Pareille distraction n'est pas exceptionnelle.]

11. — 1573, juillet 9, Lausanne, Arch. comm., man. D/24. — Messieurs permettent à M^{tre} Pierre Franc, chirurgien, pouvoir faire une anatomie de quelque décédé à l'hôpital pour servir au prouffict et service du bien publicq. (Résumé Morax 165, qui se demande s'il s'agit d'un parent.)

12. — 1573, sept. 11, Lausanne, ibid. — MM. ont receuz p. leur serviteur M^{tre} Pierre Franc p. penser et traicter les affligés et malades pauvres et riches en ce que les pauvres de la ville, nen aura riens et quant aux aultres seront à pris raysonnable, Et ce soub le salayre ne plus, ne moins que mons^r

aulbert leur médecin avoit par cy devant reservant [...] de vin. Dequoy ledit Franc nen aura pour ceste année que ung muydz vin blan à commencer son service à saint michel prochaine. Et payable ledit salayre par le recepveur de dessoub. (Résumé Morax 165.)

13. — 1573, décembre 22, Lausanne ibid. — Messieurs ont ordonné billiet pour la pension de M^{tre} Pierre Franc quest 1^e ff [100 florins], VI coupes de froment et un cher de vin ou lieu duquel pour ceste année luy soit delivré 40 ff. aussi a présenté à Messieurs une anatomie. Et l'ayant receue mise riere Messieurs, luy est ordonné XXX florins. Le tout dressé au recepveur de Saint François, honn. Claude Sonney. (Résumé Morax 165).

14. — 1574, février 25, Lausanne, ibid. — Soit expédié le billet cy devant ordonné à Maistre Pierre Franc de XXX ff. dressé au receveur de Saint François honn. Claude Sonney pour avoir ledit Franc faict present à Messeigneurs d'une anathomie d'homme seiche par luy faict et dressée par exemple et doctrine mesmes en lart de médecine et chirurgie. (En partie Morax 165, avec la date erronée du 2 déc. 1573.) — En marge : Est expédié n'a heu lieu.

15. — 1574, mai 3, Lausanne, ibid. — Est ordonné et restably sire Aymé George à son pristin service de barbier des pestiférés et sous mesme pension en ce qu'il soit admonesté.

Touchant la requeste présentée par maistre Pierre Franc pour estre laissé au service de chirurgien des pouvres nosdits seigneurs ont laissé leur ordonnance pour la cassation du dit service cy devant faite en leur estre, ainsy derechef le cassent du dit service.

En marge : M^e Pierre Franc n'est receu chirurgien.

16. — 1576, juin 1^{er}, Lausanne ; ACV, Jean Bergier, notaire, Reg. II, f. 121 verso. — Spectables Jean Bœuf ministre à Lausanne, Jérôme des Gouttes, Pierre Franc, Claude Lyonnaz et Jean Vulliez, témoins au testament de sire François Rey de Montpellier. Fait à Lausanne en la maison du testateur.

17. — 1577, mars 11, Lausanne, Acte reçu Buet, notaire. — Noble Clauda Borrel est héritière de son mari, Pierre Franco chirurgien de Lausanne.

[Philippe Buet est notaire à Lausanne, connu dès 1567 ; ses minutes sont perdues. L'acte n'est ainsi connu que par la mention qui en est faite au n° 18.]

18. — 1582, mars 13, Lausanne. ACV, Pierre Perrin, notaire, minutaire 1582-83, f. 18. — Procuration donnée par Noble Claudia Borrel, veuve de Pierre Franco en son vivant chirurgien de Lausanne, à Vincent Reymond, pour recouvrer de Gabriel Lujon la somme de 300 florins qui lui étaient dus en sa qualité d'héritière de son mari suivant acte reçu Buet notaire le 11 mars 1577.

19. — 1582, oct. 9, Lausanne. Ibid., f. 43 verso à 45. — Procuration donnée par Noble Claudia Borrel, veuve de Pierre Franco en son vivant chirurgien de Lausanne, à Pierre Mareschel, marchand, demeurant à Lausanne, pour recouvrer de Monde Faysanne sa mère la somme de 100 écus à elle due par donation entre vifs signée Fland [in] notaire le 8 sept. 1552.

[Sur les notaires Flandin, v. note 38.]

20. — 1583, novembre 30, Lausanne. ACV, René Pivard, notaire, vol. 1580-1601, f° 6 et 7. — Procuration donnée par Noble Claudia Borrel, veuve de spectable Maître Pierre Franc, en son vivant bourgeois et chirurgien de Lausanne, à Pierre Mareschet, marchand, demeurant à Lausanne, pour recouvrer de Monde Faysanne, sa mère, 100 écus, au plus ample de la procuration signée Pierre Perrin notaire, 9 oct. 1582.

Plus 5 livres dues à son défunt mari par Etienne St Jean, de La Roche ; etc.

[La qualité de bourgeois de Lausanne ici octroyée au défunt est une erreur ; erreur non exceptionnelle sous la plume des notaires d'alors.]

21. — 1584, mai 19, Lausanne. ACV, Jaques Bergier, notaire, reg. 1588/9, f. 60. — Testament de Jean Cots, natif de Breda en Brabant, étudiant à Lausanne. Il lègue à Madame Franc, son hôtesse, un veston, outre ce qui lui est dû pour son entretien.

[La maison n'est pas indiquée. Aucune autre dame Franc n'est alors connue à Lausanne. Le livre du recteur n'existant pas pour cette époque, non plus qu'un registre mortuaire, je n'ai rien pu apprendre sur cet étudiant.]

22. — 1587, déc. 12, Lausanne. Arch. comm., man. D/28. — Le procureur des paovres a présenté deux legatz faictz par la vefve de feuz spect. Pierre Franco, l'ung de la somme de 50 fl. au grand hospital de la ville, l'autre de 50 fl. à l'hospital de St Roch [pour les pestiférés].

* * *

Les pièces qui précèdent concernent toutes le chirurgien Pierre Franco (même le n° 10) ou sa femme. Celles qui suivent nous font voir soit des homonymes, soit un autre chirurgien Franco, lui aussi de Turriers. Ces trois personnages se distinguent d'ailleurs aisément de notre chirurgien.

23. — 1583, juillet 30, Lausanne. ACV, Pierre Perrin, notaire, minut. 1582/3, f° 53 verso et 54. — Procuration donnée par Jean Schmutz, régent au collège de Lausanne, agissant comme tuteur de Pierre fils de feu Claude Franc, de Turriers en Provence, à Pierre Thabuis, bourgeois de Genève, pour recouvrer tous les biens et meubles appartenant à son pupille, notamment dans son pays d'origine.

[Les Thabuis devenus bourgeois de Genève en 1555 avec Nicolas y sont venus du diocèse d'Embrun. Six d'entre eux furent chirurgiens. Gautier, 264, 481.]

24. — 1592-1594, Genève ; Gautier 491. — Noble Pierre Franc, citoyen de Genève, est nommé le 4 août 1592 chirurgien de l'hôpital, après le départ de Jean Griffon. Le 14 août 1593 il demande et obtient sa démission « pour pouvoir poursuivre ses estudes ». Le 2 juillet 1594 il reçoit une attestation de ses services à l'hôpital et un congé pour aller suivre ses études en médecine. Dès lors il n'est plus question de lui.

[Etant noble et bourgeois de Genève, il ne peut être le même que le n° 23. Gautier en dit seulement que c'est le seul chirurgien genevois que le secrétaire qualifie de noble. « Il est probable qu'il s'agit d'un fils de Noble Louis Franc, pupille de son frère aîné en 1586 » ; v. Galiffe, Not. généal. III, 223.]

25. — Enfin, les Archives d'Etat de Genève me signalent la présence dans cette ville, très peu avant le moment où notre chirurgien s'y fera recevoir, d'un autre Franco, lui aussi chirurgien, lui aussi de Turriers, et inconnu de Gautier. Mais le

prénom diffère. Jehan Franco est attesté en tous cas de janvier 1553 à février 1559. Marié d'abord avec Catherine..., qui meurt en la Peissonnerie le 14 août 1554, puis avec Constance Palin, ils baptisent trois filles au temple de la Madeleine : Anne le 21 janvier 1553, Sara le 20 septembre 1557, une seconde Anne le 22 février 1559. J. Franco et sa seconde femme passent un acte de vente le 24 juillet 1557. (Lettres de M. C. Roch, archiviste d'Etat, des 9, 12 et 16 janvier 1933.)

Ces pièces se répartissent en six groupes :

	pièces
I. Pierre Franco, de Turriers, chirurgien, attesté par Berne et Lausanne, 1554-59	1—4
Pierre Francon, de Provence, chirurgien, habitant Genève, 1559	5
II. Pierre Franc, touche de petites sommes de Berne, 1562, 1564	6, 7
III. Pierre Franc ou Franco, chirurgien, à Lausanne, pensionné par Berne, 1573-78; Laussanne aussi veut le pensionner, 1573, mais renonce, 1574; il est marié avec Clauda Borrel († 1587); il teste le 11 mars 1577 et meurt entre fin 1578 et mars 1582	8—22
IV. Pierre Franc, de Turriers, ffeu Claude ; à Lausanne, encore mineur, 1583	23
V. Pierre Franc, noble, bourgeois de Genève, chirurgien de l'hôpital de Genève, 1592-94 . . .	24
VI. Jean Frnco, de Turriers, chirurgien, à Genève, 1553-59	25

Les mentions des groupes I et III concernent à notre avis un seul et même personnage ; et par voie de conséquence aussi celles de II, vraisemblablement.

B. *Archives françaises.*

26. — « Recognoissance de feu Théodoret Borrel escuyer. — L'an mil cinq cents cinquante quatre et le septiesme jour du

moys de novembre demoiselle Monde Faisane relexée de feu François Borrel escuyer de Charpeys tuteresse et legitime administrateresse des personnes et biens de demoiselles Glaude, Dyane, [illisible] et pierre Borrel filz et filles et heritieres universels de feu Theodore Borrel escuyer avec le voloir, conseil et bon plaisir de monsieur (Sr) M^e Sébastien Borrel chanoine de Saint Bernard, oncle paternel des dits pupils et coadjuteur de la dite demoiselle Monde Faysanne »... etc. Suivent quatre reconnaissances.

Terrier de Charpey en faveur de n. Antoine de Blacons, reçu Grillier, notaire, à partir de 1548; original, Arch. Drôme, E 315, fol. 131 verso. (Lettre de M. de Font Réaulx, 10 fév. 1933.)

Cette pièce soulève d'ailleurs certaines difficultés, ne fût-ce que celle de voir Monde Faisan qualifiée de relexée (veuve) de François Borel, alors qu'elle l'était de Théodore. Faut-il supposer qu'elle avait épousé successivement Théodore, puis François ? — Théodore est en tous cas décédé avant 1554, alors que Brun Durand dans son Dict. biograph. de la Drôme, Grenoble 1900, indique la date de 1566 ; cet auteur connaît le mariage mais non les enfants (L. Borel du Bez).

N O T E S

¹ Franco a publié deux ouvrages, parus tous deux à Lyon, le premier chez Antoine Vincent, le second chez Thibaut Payan. En 1556, c'est le *Petit Traité contenant une des parties principales de chirurgie Laquelle les Chirurgiens hernieres exercent...* par Pierre Franco chirurgien de Lausane ; 144 p. petit 8^o avec figures de divers instruments. En plus des hernies Franco y traite des opérations pour les calculs vésicaux, la cataracte, le ptérygion qu'il appelle de son vieux nom latin, *ungula* ; des bouches et lèvres fendues ; des amputations ; de diverses tumeurs qu'il réunit sous le nom de loupes. Il ne parle guère que de son expérience personnelle, ne cite presque aucun auteur. En 1561 il reprend le même sujet, y ajoute des chapitres nouveaux, d'anatomie, de thérapeutique, sur les accouchements, le mal vénérien ; il grossit son texte de nombreux emprunts à divers auteurs. Le *Traité des hernies...* par Pierre Franco de Turriers en Provence, demeurant à présent à Orenge, devient ainsi à l'encontre de ce que son titre ferait supposer, un traité de chirurgie assez complet dans un volume de 554 et 13 p. petit 8^o. Ces éditions originales étant à peu près introuvables, les citations que je ferai se rapportent à des rééditions récentes. Pour le Petit Traité de 1556, à la réimpression de 1884, F. Alcan, Paris, 92 p. grand 8^o ; pour le

Traité de 1561, à l'édition Nicaise, F. Alcan, Paris, 1895, 382 p. 4° avec une introduction de CLXIV p. On doit à regret constater que les méthodes suivies pour ces éditions récentes laissent à désirer. Nous conservons l'orthographe de ces textes, en distinguant toutefois *j* de *i* et *v* de *u*.

² Titre du Traité.

³ Petit Traité, 35 ; Traité, 59.

⁴ Petit Traité, 9.

⁵ Traité, 7. Ces deux indications permettent de fixer la date de sa naissance vers 1504 à 1508, en admettant qu'il avait 20 à 22 ans lorsqu'il commença à exercer. On peut donc sans risque d'écart notable le dire né autour de 1506.

⁶ Petit Traité, 91.

⁷ Petit Traité, 17.

⁸ Petit Traité, titre.

⁹ Traité, 4 et 363.

¹⁰ Traité, 362 s.

¹¹ Traité, p. 363. — Franco fait-il allusion à des médecins montpelliérains qui auraient passé par Lausanne ou Berne, ou avait-il fait don à Montpellier d'un de ses squelettes ? On trouverait peut-être une mention du fait dans les archives de l'Université, tandis qu'il serait vain, je crois, d'y chercher celle d'études de Franco.

^{11a} M. le professeur Arthur Piaget a eu la bonté de rechercher si les registres de Savagnier-le-Grand contiennent des indications sur ce personnage. Le nom exact n'est pas Janot, mais Junot ou Junod ; et si la reconnaissance de Jaques Junod ne se retrouve pas, on relève celle de son fils, en 1599, « Pierre fils de feu Jaques Junod, de Savagnier-le-Grand ».

¹² Les aliments.

¹³ Petit Traité, 78 s. — Traité, 317 s.

¹⁴ Petit Traité, 43 ; Traité, 70 ; le client est un marchand, Pierre Quedance. Les archives de la ville de Pontarlier ni celles du département du Doubs ne possèdent sur lui aucun renseignement.

¹⁵ Petit Traité, 7.

¹⁶ Traité, 4, 5.

¹⁷ Traité, 9-11.

¹⁸ Nicaise, LXXXIV.

¹⁹ Gautier, *Médecine à Genève*, 62.

²⁰ Morax, *Cadastre sanitaire du canton de Vaud*, 164.

²¹ Par extension abusive d'une mention de Fabri (*Anatomiae praestantia*, 140), que Franco avait fait don d'un squelette au médecin officiel de Fribourg.

²² On les trouvera réunis en Appendice à la fin de cet article, ce qui nous permet ici de les indiquer simplement par leurs numéros. Le premier qui ait abordé ces recherches est l'excellent chirurgien et historien Conrad Brunner (1859-1927). Dans un premier mémoire, *Die Zunft der Schärer... unter den schweiz. Wundärzten des 16. J.*,

Zurich 1891 (ici, Brunner I), il publia les deux seules pièces qu'il eût rencontrées, nos 6 et 7, qui datent de 1562 et 1564 et qu'il considère lui-même comme insuffisantes et de peu de valeur. En 1903 il revient sur Franco, dans ses *Die Verwundeten in den Kriegen der alten Eidgenossenschaft* (p. 138-140), Tübingen (Brunner II); apportant cette fois les nos 1, 2, 4, 8, pour les années 1554, 1556, 1559, 1573. Pour son édition, Nicaise n'a connu que 6, 7 et 8.

²³ La bibliothèque de Berne en possède un exemplaire, muni d'une belle reliure ; peut-être celui même que Franco donna à MM. de Berne (Brunner II).

²⁴ Sur toute cette période, les sources lausannoises restent muettes ; ni les manuaux des Conseils, ni les comptes de la ville ou de l'hôpital ne mentionnent Franco.

²⁵ *Eglise réformée du Pays de Vaud*, I, 666. La majorité des professeurs à l'Académie et une grande partie des ministres avaient des sympathies calvinniennes. Berne cassa et expulsa tous ceux qui refusèrent de se soumettre à son ultimatum.

²⁶ Les recherches que M. l'archiviste d'Etat a bien voulu faire sur ma demande ont mis au jour le fait bien inattendu de la présence à Genève, au moins de 1553 à 1559, d'un autre « chirurgien », Jehan Franco, aussi de Turriers, et inconnu de Gautier (n° 25). Voir plus loin, p. 26 s. et n. 44.

²⁷ Voir E. Arnaud, *Hist. des prot. de Provence... et de la principauté d'Orange*. Paris 1884, 2 vol. 8° ; vol. II, 160 ss., 176 ss., 182 ss., 195 ss. La Cène protestante fut célébrée en public pour la première fois en novembre 1561. — Aucune trace du passage de Franco ne se retrouve aux archives d'Orange, ni à celles des départements du Rhône (pour Lyon) ou de Vaucluse (Orange, Avignon), ni à celles de la ville d'Avignon ; c'est ce qu'ont bien voulu me faire savoir les directeurs de ces divers dépôts.

²⁸ Nicaise, LXXXV, LXXXIX, XCIV, CII. Seule cette idée peut expliquer que Nicaise mette de côté comme sans intérêt la pièce n° 8, qui lui avait été communiquée par le Prof., alors Dr., de Quervain, mais dont il ne reproduit qu'une ligne. — L'hypothèse de Nicaise ne s'applique pas mieux à l'imprimeur qu'à l'auteur. Il est vrai que de 1562 à 1564 les affaires de Payan semblent avoir traversé une crise ; en deux ans il ne publie qu'un petit volume, au lieu d'une quinzaine par an comme en 1561. Mais il vécut jusqu'en 1570 et continua d'imprimer jusqu'à sa mort. Payan fut un temps huguenot ; peu avant sa fin il revint au catholicisme (Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, IV, 206-290).

²⁹ *Un chirurgien urologiste du 16me siècle, Pierre Franco*. Thèse de Paris. — M. Bail expose fort bien le côté chirurgical de son sujet. Pour la biographie de Franco il se borne à un résumé, peu exact, d'après Nicaise. Brunner eût été un meilleur guide.

³⁰ Morax, 165, qui connaît des extraits des nos 10 à 14 mais a fait sienne l'hypothèse de Nicaise, se demande s'il s'agit d'un parent.

³¹ Sa pension avait été fixée à 50 florins, 20 muids de froment et un char de vin blanc ; le Conseil, en décembre (n° 13) a donc élevé la somme en argent qui fait partie de la pension de Franco.

³² Fabri nous apprend (*Anatomiae praestantia*, 140) que Franco reliait les pièces de ses squelettes, non par du fil métallique mais par des cordes de boyaux ; aussi n'auraient-ils pu se conserver que si l'on en avait pris grand soin. Ce ne fut pas le cas. Déjà en 1686 Fabri constate la détérioration de l'exemplaire de Lausanne ; ceux de Berne et de Fribourg eurent le même sort.

³³ Les postes de chirurgien des pauvres de la ville et de chirurgien des pestiférés sont distincts. Le Conseil ne donne pas à George la place de Franco ; il semble plutôt vouloir montrer qu'il ne désire plus s'attacher Franco et pour le surplus agit comme bon lui semble. George avait déjà été chirurgien des pestiférés en 1567.

³⁴ Le texte original du n° 8, par exemple, spécifie expressément que la pension durera « so lang es minen g. Herren gevellig ».

³⁵ *Livre d'or des familles vaudoises.*

³⁶ Recherches de M. C. Roch, archiviste d'Etat.

³⁷ D'après les lettres de M. de Manteyer (10 janv. 1933), de M. Borel du Bez (23 et 30 janv., 15 février) et de M. de Font Réaulx (10 février). Sur la famille Borel du Dauphiné, voir en particulier *Annuaire de la Noblesse [française]*, 87^{me} année, Paris, Champion, 1931, p. 40 à 44 ; *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, vol. XCV, 1932, n° 1776, p. 747-749 ; André Guirard, *Notice historique sur la maison Borel du Bez*, in *Les anciennes familles de France*, Boivin & Cie, Paris 1931. II. — On ne connaît pour le moment pas de point de contact entre les Borel dauphinois et les Borel neuchâtelois, dits de Bitche.

³⁸ Bourg de la Drôme, près de Valence. — Les Flandin sont notaires de Charpey au 16^{me} siècle ; leurs minutes sont perdues (de Font Réaulx).

³⁹ M. Borel du Bez a établi leur tableau généalogique, encore provisoire, à partir de Bernard Borel, notaire en 1414. Leurs armes sont « d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles rangées du même, au chef ondé d'argent ».

⁴⁰ 1492-1572 ; v. *Larousse du 19^{me} siècle*, s.v. Butéo ; et pour les références le *Dict. de Moréri*, s.v. Boteon.

⁴¹ Lettre de M. Borel du Bez, 28 mai 1934 ; d'après Boisgelin, *Esquisses généalogiques sur les familles de Provence*, I, 1^{re} partie, Draguignan 1900, p. 255. — Les Faisan doivent être arrivés de bonne heure à l'extinction ; ils ne sont pas mentionnés par Guy Allart ni par Chorier.

⁴² Les protestants ont été si nombreux en Dauphiné que l'on rencontre naturellement des Borel dans leurs rangs ; mais leur parenté possible avec Clauda ne nous est pas connue. Séverin Borrel est pasteur à Romans en 1562 ; un Borrel, pasteur à Montjoux en 1567 (E. Arnaud, *Histoire des protestants du Dauphiné*, I 117, 213, II 376). A la branche Ponsonnas appartient un des principaux capitaines du baron des Adrets, au temps où celui-ci fait campagne pour les réformés (1562 ; *ibid.* I 165, 166, 203). Tandis que Jean Borel de Ponsonnas, avocat du roi, d'abord protestant, revient au catholicisme avant 1560 (I 52, 54, avec une anecdote sur sa fin tragique). Un siècle plus tard, un Borel du Villard, Jaques, occupa

divers postes de pasteur dans le Dauphiné avant d'être chassé en Suisse par la Révocation (*Ibid.* II 376 ; *Bull. prot. français*, 1906, 55/552). — Arnaud énumère aussi quatre pasteurs dauphinois du nom de Faisan (II, 393). Peut-être se rattachent-ils à la famille de Monde ? Tous sont de la deuxième moitié du 17^{me} siècle.

⁴³ Lettre du 5 avril 1933, de M. G. Bailhache, archiviste du Département des Basses-Alpes. — *L'Armorial du Dauphiné*, de G. de Rivoire de la Bâtie, Lyon 1867, signale « deux familles Francon ; l'une originaire des Baronnies et passée en Graisivaudan ; l'autre issue de Jean Francon pourvu en 1594 d'un office de correcteur en la chambre des comptes du Dauphiné ». (Lettre de M. de Manteyer, 10 janvier 1933). On ne sait rien des relations possibles de ces familles avec celle du chirurgien.

⁴⁴ P. 108.

⁴⁵ Fabri, *Op. omn.*, éd. 1682, 730 ss., 746. Il aurait pu, nous l'avons vu, y voir encore sa veuve, morte seulement vers la fin de 1587.

⁴⁶ *Anatomiae praestantia*, p. 140 ; cité d'après Brunner. Erreur souvent reproduite. *La France protestante*, 1^{re} éd., dit Franco chargé à Berne de l'enseignement de l'anatomie.

⁴⁷ Haller fait grand cas de Franco ; v. *Biblioth. chirurg.* I, 211.

⁴⁸ Dans sa réimpression, en 1881, du Petit Traité ; *Deutsches Arch. für Gesch. der Med.*, vol. IV et V.

⁴⁹ Dans son éd. de Paré (1840).

⁵⁰ *Geschichte der Chirurgie*, 1898, II, 646-668.

⁵¹ Aperçu historique sur la cure radicale des hernies ; *Revue méd. Suisse romande*, 1901, p. 30-50.

⁵² Traité, p. 162, 166, à propos de la cataracte, où les médecins sont en général incapables de juger « quand elle est idoine pour être abatue ».

⁵³ Traité, p. 5. — ⁵⁴ Traité, p. 7. — ⁵⁵ Traité, p. 10. — ⁵⁶ Petit Traité, p. 18. — ⁵⁷ Petit Traité, p. 28. — ⁵⁸ Traité, p. 6. — ^{58a} Traité, p. 165. — ⁵⁹ Traité, p. 53 ; aussi Petit Traité, p. 21. — ⁶⁰ Petit Traité, p. 67.

⁶¹ Traité, p. 166. — Sa technique est d'ailleurs la même que celle de Gui de Chauliac en 1363, sauf que celui-ci avait en outre soin de recommander que l'opération se fasse « un beau jour, à heure de tierce, la Lune croissant et ne voyageant par le signe du Belier »... *Grande Chirurgie*, éd. Nicaise, 488.

⁶² Du moins dans les amputations de membres. Lors de l'extirpation d'une tumeur, « si d'aventure on avoit coupé quelque veine ou artere », on peut combattre l'hémorragie par la compression, par un emplâtre, « ou bien lier la veine ou artere avec un filet bien fort : ainsi comme enseigne Galien au cinquiesme de sa méthode ». Petit Traité, p. 83, 90.

⁶³ P. 11-13.

⁶⁴ Ces diverses verdures sont dès l'époque salernitaine considérées comme des dépuratifs modérés. Encore Jacob Constant aligne comme rafraîchissants l'épinard, la laitue, l'oseille, le pourpier (*Pharma-*

copée, 1709, 78 ss.). Joseph du Chesne, tout paracelsiste qu'il soit, veut que Henri IV dont il est le médecin ait le ventre « lasche » ; ce qui s'obtiendra par « des bouillons qu'on luy fera prendre le matin... faits avec de l'ozeille, bourrache, pourpier, laictues, etc. » (*Pourtraict de la santé*, éd. 1606, 360). Pareilles recommandations sont déjà dans le *Circa instans de Platearius* au 11^{me} siècle (v. le *Livre des simples médecines*, éd. P. Dorveaux, 1913, nos 153 ss., 631 ss., 922 ss.) ; laitue « vaut à mangier à ceus qui ont fevre » ; portulague (pourpier) est « bone en viandes [c'est-à-dire fait un bon aliment] à ceus qui ont fevre » ; etc.

A propos de L'URBA ROMAINE

Dans son numéro 5 (1934), la *Revue historique vaudoise* a publié, sous la signature de M. S.-W. Poget, un très remarquable travail de mise au point sur Orbe, l'Urba romaine.

« Son nom, dit M. Poget, est connu par l'itinéraire d'Antonin — le seul document de l'antiquité qui fasse mention de cette localité — comme celui d'une des stations de la grande voie militaire Milan-Strasbourg par le Col du Petit St-Bernard, Annecy et Genève¹. »

Que signifiait ce nom ? Autrement dit, quelle était son étymologie ? Sous quelles autres formes le trouve-t-on dans les textes latins ?

Autant de questions captivantes qui nous amènent à celle-ci : La ville a-t-elle donné son nom à la rivière, ou, au contraire, la rivière a-t-elle donné son nom à la ville ?

La plus curieuse explication toponymique que nous connaissons de ce nom d'*Orbe* fut donnée en 1754 par *Bullet*², professeur à Besançon. Ce savant, auteur d'un gros ouvrage sur la langue celtique, voulait voir dans tous nos noms de lieux une origine celtique. Décompo-